

Pourquoi ce déchaînement politico-médiatique ?

Les prélèvements obligatoires (PO) concernant l'ensemble des impôts et cotisations sociales prélevés par les administrations publiques et les institutions européennes.

Quatre catégories d'administrations publiques bénéficient pour leur budget des prélèvements obligatoires :

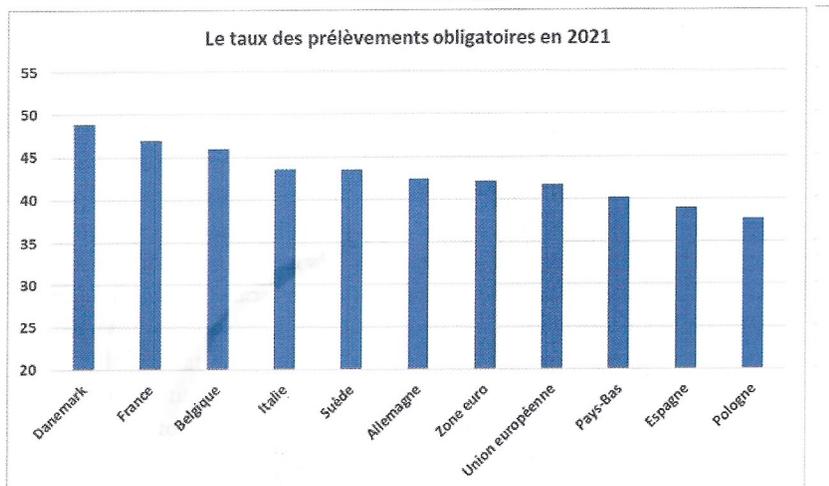
- l'État et les administrations publiques centrales (APUC)
- les administrations publiques locales (APUL)
- les administrations de Sécurité sociale (ASSO)
- l'Union européenne.

Ces prélèvements servent à financer les dépenses prévues par le budget de l'État, des collectivités locales et les prestations sociales. Ces versements effectués par les personnes physiques ou morales ne sont pas volontaires mais obligatoires. Les finances publiques distinguent les différents types de prélèvements obligatoires selon la nature de leur contrepartie :

- **Les impôts et taxes** : prélevés sur l'ensemble des contribuables, ils trouvent leur contrepartie dans les dépenses de l'État ;
- **Les cotisations sociales** : prélevées au profit des organismes de protection sociale, elles ont une contrepartie dans les prestations sociales ;
- **Les taxes fiscales** : perçues sur les particuliers à l'occasion de la fourniture d'un service (ex : taxe locale d'équipement, taxe funéraire, timbre fiscal, taxes sur les assurances, sur les fournitures d'électricité, les carburants...). Le niveau des prélèvements obligatoires est mesuré par la part qu'ils occupent dans la richesse nationale (PIB).

AU JEU MÉDIATIQUE DES COMPARAISONS, LA FRANCE EST UNE « CHAMPIONNE » DES PRÉLÈVEMENTS (2021) :

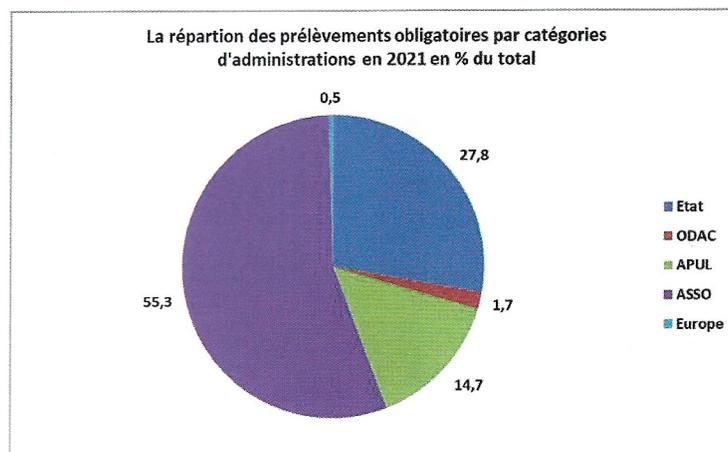
Sources Eurostat



MAIS REGARDONS DE PLUS PRÈS :

On ne peut avoir de lecture objective sans tenir compte de l'intervention publique en fonction des choix politiques d'organisation de la société. Ainsi, **en France, les écarts constatés notamment avec la moyenne de l'UE (6 points environ) tient surtout**

au montant des cotisations sociales pour financer solidairement la protection sociale. Ainsi, la part des prélèvements obligatoires affectée aux administrations de sécurité sociale augmente tandis que celle affectée à l'État diminue. La part des prélèvements des administrations publiques locales augmente aussi sensiblement



ODAC : organisme divers d'administration centrale
APUL : administrations publiques locales
ASSO : administrations de sécurité sociale

